



---

**Imposer sa “morale” en criminalisant les femmes: un geste indigne!**

**Montréal, mardi 18 mai 2010** - L'Afeas, un groupe auquel appartiennent 12 000 Québécoises, se réjouit des vives réactions d'opposition aux récents propos de Mgr Marc Ouellet au sujet de l'avortement. Les femmes se sont battues pendant des décennies pour ne plus être considérées comme des criminelles et avoir droit à des services d'avortement décents lorsqu'elles doivent y recourir. Nous n'allons certainement pas revenir en arrière! La ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a d'ailleurs utilisé une image très évocatrice des femmes qui, dans le passé, devaient se faire avorter clandestinement, parfois avec des broches à tricoter, au risque de leur vie et de leur santé.

Soyons réalistes! Aucune femme ne recourt à l'avortement de gaieté de coeur ou l'utilise comme moyen de contraception. Certaines se retrouvent parfois dans des situations si difficiles qu'elles ne peuvent entrevoir d'autres alternatives. Les femmes de l'Afeas réclament davantage d'aide et de support pour ces femmes en difficulté. Elles refusent catégoriquement d'imposer la morale des soi-disant “bien-pensants” en criminalisant ces femmes, ou en les remettant aux mains de “charlatans” clandestins. L'Église catholique, ou ses représentants, a bel et bien le droit de faire valoir sa pensée. Toutefois, de nos jours, les femmes ne vont plus se soumettre à cette pensée unique reniant parfois leurs droits fondamentaux comme êtres humains.

Par ailleurs, nous sommes heureuses d'entendre les propos de la députée et ministre conservatrice, l'hon. Josée Verner, affirmant que son gouvernement ne compte pas relancer le débat sur l'avortement. Nous osons croire que son opinion est partagée par une majorité du Caucus conservateur. En effet, nous percevons actuellement une forte mobilisation des groupes de la droite religieuse au pays. Le récent refus du Gouvernement canadien de financer les avortements à l'étranger dans son programme de contribution pour la santé des femmes, de même que le dépôt en Chambre de plusieurs projets de lois privés pour faire du foetus un être humain, leur donne certainement des espoirs quant à leur pouvoir d'influence.

Depuis 1968, à la suite d'un jugement de la Cour Suprême du Canada, les médecins pratiquant des avortements illégaux, ainsi que les femmes qui y avaient recours, ont cessé d'être des criminels passibles d'emprisonnement. Les Québécoises refusent de replonger dans une période aussi sombre de leur histoire où des gens sont allés jusqu'à en blesser ou en tuer d'autres pour faire valoir leur opposition à l'avortement.

- 30 -

**Source : Afeas**

**Pour informations ou entrevues :**

Hélène Cornellier, Afeas, Coordonnatrice – Plan d'action et communications

Bureau : (514) 251-1636 – Cellulaire : (514) 791-9023 – [cornellier@afeas.qc.ca](mailto:cornellier@afeas.qc.ca)